

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Six mois: 16
Trois mois: 8
Poste: 35 fr.
Six mois: 18
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 16 MARS 1886

BULLETIN

L'émission d'un nouvel emprunt d'un milliard, les manœuvres, les tripotages, les scandales de toute nature auxquels une pareille opération va donner lieu, ne peuvent qu'aggraver la situation.

L'agitation sociale reste la question qui domine l'heure présente. Tout ce que fera désormais le gouvernement la rendra plus aiguë. Les meneurs du parti socialiste entraînent en ce moment les hommes qui nous gouvernent.

La séance de samedi le prouve surabondamment. Jamais, en d'autres temps, on n'aurait eu le honteux spectacle d'un ministre de la guerre demandant un satisfecit à un homme comme M. Camélinat, socialiste et ennemi par principe de toute organisation militaire.

Le *Cri du Peuple* fait remarquer avec raison que M. Baihaut s'est fait TOUT PETIT et que ce n'étaient plus les ouvriers socialistes, mais bien les bourgeois, les capitalistes, c'est-à-dire la propriété qui était sur la sellette:

« Encore une fois, dit cette feuille, la Compagnie de Decazeville n'est plus désormais que la personnification fortuite du capitalisme, pris au collet, et sommé de montrer le dedans de ses poches souillées de sang et de crasse. »

Et il a suffi, pour ce résultat, d'une poignée de courageux mineurs en grève, et de TROIS OU QUATRE DÉPUTÉS SINCÈRES!

« L'ère nouvelle approche. »
Tout cela est absolument vrai. Le gouvernement, comme M. Baihaut qui le personnifiait en cette occasion, se fait tout petit; il n'aspire qu'à obtenir sa grâce, à se faire amnistier et accepter par les socialistes. Pour y arriver, il n'y a pas de concession qu'il ne soit disposé à leur faire; il leur livre tout.

Les ouvriers, pour amener le bouleversement social, ont en mains la législation que leur a donnée l'Empire et que la République a si bien complétée. Ce qui se passe en ce moment prouve qu'ils savent s'en servir.

La scandaleuse faiblesse du ministre de la guerre, le seul membre du gouvernement qui pouvait du moins s'abstenir de tomber dans la même lâcheté que ses collègues, témoigne assez que les chefs politiques du parti républicain ne se sentent plus la force de résister au mouvement.

Loin de tenter de l'entraver, ils cherchent à se faire un mérite de le suivre, de le seconder, et de conduire le pays aux abîmes.

Nous avons répété jusqu'à satiété peut-être que la République ne pouvait aboutir à d'autres résultats.

L'expérience démontre aujourd'hui que rien n'est plus vrai et que si le pays veut encore échapper aux catastrophes qui le menacent, la première, la plus indispensable des mesures de salut à prendre est de le débarrasser au plus tôt de la République. J. BOURGEOIS.

A LA CHAMBRE.

Nous croyons devoir donner un aperçu de la séance de samedi dernier, « suite de la discussion de l'interpellation de M. Camélinat relative aux événements de Decazeville ».

M. Laguerre vient se faire une petite réclame électorale. Il commence en faisant des vœux pour le triomphe des revendications formulées par les mineurs. Tout en constatant avec éloge l'attitude et le langage franchement républicain du gouvernement, il lui reproche d'avoir envoyé des troupes sur le lieu de la grève. En avait-il le droit? se demande le jeune juriste qui évite de répondre lui-même à cette question.

D'après lui, les poursuites exercées contre des ouvriers, notamment contre Soubrié, sont illégales. Ce qui est légal, c'est probablement l'assassinat de l'infortuné M. Wa-

trin, mais M. Laguerre n'insiste pas sur ce point délicat. Il insinue qu'une ferme attitude du gouvernement (vis-à-vis de la Compagnie) suffirait pour mettre fin à la grève.

Que l'Etat prononce le retrait immédiat de la concession de la mine. Le délai de deux mois n'est nécessaire que dans le cas de non-paiement de la redevance; mais quand la mine est abandonnée de fait, il n'est plus indispensable.

M. Laguerre ne manque pas d'invoquer les intérêts de la consommation et ceux de la paix publique. Il fait apparaître les périls de la situation, la mine menacée, le chômage durant depuis plusieurs semaines; et il insiste sur cette conclusion qu'il faut, sans attendre le délai de deux mois, prononcer la déchéance, reprendre la concession, mettre l'exploitation en régie ou la confier à l'Etat.

L'orateur radical déclare que, malgré des faits de pression épouvantables commis par les conservateurs, les ouvriers de Decazeville ont obstinément voté pour les candidats républicains. Ce n'est pas, ajoute-t-il, du côté des grandes Compagnies que la République doit chercher un appui, c'est du côté des travailleurs.

A la bonne heure! Voilà un argument d'une grande valeur juridique!

M. Boulanger fournit quelques explications au sujet du rôle de l'armée dans les événements de Decazeville.

L'armée a le devoir de défendre l'ordre à l'intérieur. C'est une armée nationale qui n'est plus au service d'un seul, mais qui est l'instrument de la volonté de tous. Le caractère de l'armée nouvelle simplifie beaucoup la situation.

Une collision entre les ouvriers et les soldats serait un malheur public. Le ministre a conseillé au chef de la force armée la plus grande modération et il a reçu de M. Camélinat des assurances pacifiques.

Ici, M. de Douville-Maillefeu lance une interruption qui lui vaut un rappel à l'ordre.

Continuant son discours, M. Boulanger se félicite des rapports cordiaux qui existent entre la troupe et les ouvriers, entre les soldats de l'ordre et ceux de l'émeute.

L'armée, s'écrie-t-il d'une voix enthousiaste, c'est la Nation. A Decazeville elle s'efforce simplement de mettre les ouvriers en garde contre les entraînements de la colère, elle partage son pain avec les grévistes.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un ministre de la guerre proclame avec un tel cynisme la démoralisation, la destruction de l'armée française.

M. de Montéty vient relever une accusation formulée contre la députation de l'Aveyron par M. Camélinat. Celui-ci a reproché aux élus conservateurs d'avoir excité la Compagnie contre les mineurs pour se venger des votes républicains émis à Decazeville. Il leur a reproché aussi des actes imaginaires de pression électorale. L'honorable député de la droite fait bonne justice de ces accusations calomnieuses. Puis il accuse lui-même l'administration locale d'avoir fait preuve d'une coupable inertie lors de l'assassinat de M. Watrin et d'une activité parfois exagérée dans les récents événements de Decazeville.

Le mot « assassinat » provoque des protestations et des murmures dans les rangs de l'extrême gauche.

— C'est un meurtre, s'écrie le citoyen Maillard; vous n'avez pas le droit de dire que c'est un assassinat.

M. de Montéty fait appel aux idées d'apaisement; il émet le vœu que les antagonismes, qui se sont si malheureusement manifestés à Decazeville, disparaissent; il invite le gouvernement à n'intervenir que pour assurer la liberté du travail et faire respecter l'ordre public.

L'honorable député de l'Aveyron a manifesté de nouveau ces qualités oratoires que nous avons eu déjà l'occasion de signaler. Il a été écouté avec beaucoup de faveur par tous les groupes de la Chambre; la droite l'a fort applaudi et chaleureusement félicité. Après un insignifiant discours de M. Antide Boyer, le ministre de la justice s'explique sur les poursuites dont certains grévistes ont été l'objet. C'est là, d'ailleurs, une question qui relève des tribunaux et non du Parlement.

62 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

— Le premier mois, reprit bientôt Serge, s'écoula sans m'apporter trop de misères; mais, avec novembre, commencèrent les tortures. L'hiver avançait à grands pas. Il fut mon plus cruel ennemi. Il me surprit en pleins steppes sibériens.

Comment me reconnaître dans cette immensité blanche? La carte, dont je m'étais muni, me devint inutile. Je dus me diriger, à l'aide d'une petite boussole, trouvée au fond de mon bissac. Que de souffrances! Ma poitrine se déchirait sous les étreintes du froid. Mes sourcils, ma barbe, mes cheveux, se givraient de glaçons. Mes vêtements raidis alourdissaient ma marche. Puis, dans les villages, les portes, hermétiquement closes, ne s'ouvraient plus au pèlerin. Quel martyre!

— Être là, sur la route, transi, glacé, mourant de faim; et entrevoir, par la fenêtre de l'isba, le poêle rouge, la soupe fumante, les visages rieurs des petits enfants... Tendre la main! supplier!... Hélas! la plainte du malheureux se confondait avec les gémissements de la bise, la porte restait fermée, et le pèlerin reprenait sa route, la main sur son cœur, la mort dans l'âme, en se disant:

— Je tomberai au détour du chemin.
» Oui, j'ai connu la détresse dans ce qu'elle a de plus horrible. J'ai connu la faim qui torture; la faiblesse qui gagne; le cerveau qui se creuse; l'espérance qui s'évanouit; la mort qui se dresse devant vous, face à face.

» Oui, par ce froid glacial, je suis resté trois jours sans prendre de nourriture. Toutes les isbas demeureraient closes.

» Lorsqu'un soir, bien las, bien épuisé, traversant à pas lents un village, j'aperçus, derrière les vitres d'une chaumière, une jolie petite fille. Elle avait cinq ans à peine. Elle était blonde, blanche, rose, et mangeait, d'un bel appétit, une lourde galette de gruau.

» Je m'approchai de l'enfant, et, tendant la main:

— Petite... balbutiai-je, j'ai bien faim!
» Et le pauvre ange, levant sur moi ses beaux yeux limpides, ouvrit la fenêtre et me donna sa propre nourriture, tandis qu'une larme brillait à ses longs cils.

» Larme de charité, perle divine, Dieu, sans doute, vous a recueillie!

Nous pleurons. Et, comme Serge, nous bénissons le petit ange qui avait sauvé notre ami.

— Mais qu'était-ce que ce repas? reprit encore Serge, une prolongation de souffrance. Voilà tout.

» Mon Dieu, me disais-je, ne ferais-je pas mieux

de m'endormir au revers de ce fossé; là, sur la neige... Alors, tout serait fini.

L'œil de notre ami se ralluma, puis, la voix ardente, il reprit:

— Mais cette pensée fut de courte durée. Bientôt votre souvenir me rendit des forces; je répétai encore le mot du voyageur:

» En avant! toujours en avant! pour revoir ma patrie; pour aller consoler ma mère. En avant! pour retrouver celle que j'aime, Nadéje, ma fiancée.

Et sa main pressait fortement les nôtres.

Pauvre Serge! Il continua:

— Puis, un jour, le grand hiver apparut vraiment avec sa nuit sans fin, ses rafales, ses glaces, ses neiges. Seuls des flocons de fumée, s'élevant vers le ciel en légères volutes et retombant sur le sol en gouttelettes glacées, me disaient que des êtres humains s'abritaient dans les isbas hermétiquement closes. Mais, sans doute, les cœurs se glaçaient en même temps que tombait la neige, car ni mes plaintes, ni mes mains qui se tendaient suppliantes ne pouvaient éveiller une lueur de pitié.

Ici s'arrêta Serge. Il soupira, puis, secouant joyeusement la tête:

— Mais, c'est fini, s'écria-t-il, le cauchemar est dissipé. Que je suis bien ici! Quel doux réveil! Ne pleurez pas, ma mère; ni vous non plus, Nadéje. Depuis si longtemps toutes mes souffrances sont

oubliées... oubliées depuis le moment où j'ai repris ma place sous le toit de la famille, et il me semble que c'est depuis toujours.

— Dis encore, mon enfant, supplia M^{me} Nariska, raconte-moi bien tout ce que tu as souffert.

— Eh bien!... nous en sommes au moment le plus cruel de ce cruel pèlerinage. J'approchais de Tobolsk; lorsque l'horizon, où déjà, depuis tant de jours, n'apparaissait plus le soleil, s'assombrit encore. Les étoiles disparurent, remplacées par des nuages bas et lourds; des nuages gigantesques portant dans leurs flancs la grêle et l'orage. Tout faisait prévoir un terrible ouragan.

» Que devenir? où m'abriter? Pas une maison n'apparaissait. Aussi loin que portait mon regard, c'était toujours l'immensité du désert givré et glacé.

» Je m'adossai au tronc d'un énorme sapin. Je l'enlaçai vigoureusement de mes deux bras; car, je le savais: lorsque souffle le *météel*, rien ne lui résiste. Il rase, il emporte tout. L'homme est enlevé de terre comme le serait une briardille de bois mort ou une feuille jaunée.

» Immobile, anxieux, j'attendais.

» Avant de se déchaîner, la tempête semblait se recueillir. Toute brise cessa d'agiter l'air. Plus un mouvement dans les branches, plus un vol d'oiseau nocturne dans le ciel. Les rennes, les ours, les loups se tapissaient au plus profond de leur gîte.

M. Le Provost de Launay conteste la légalité des subventions envoyées aux grévistes par des Conseils municipaux et notamment par le Conseil municipal de Paris.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, homme subtil, déclare qu'il faut distinguer. Est illégale une subvention destinée à entretenir la grève; est parfaitement légale une subvention destinée à soulager les misères des grévistes. O Escobar!

M. Sarrien approuve ce dernier genre de subvention.

Cette déclaration vaut au ministre de l'intérieur une petite ovation de l'extrême gauche.

M. Maillard présente un ordre du jour invitant le gouvernement à retirer à la Compagnie la concession de la mine et à en mettre l'exploitation en régie.

M. Baihaut répond à son tour au discours de M. Laguerre.

Est-ce fatigue? Est-ce émotion? Toujours est-il que la parole du ministre parvient difficilement jusqu'à nous.

Impossible de le suivre dans les développements qui ont trait surtout à la question publique.

M. Frédéric Passy proteste contre certaines thèses apportées à la tribune. On a dit qu'il fallait prendre parti pour le travail contre le capital. On a dit que le travail représente l'idée démocratique et républicaine et que le capital représente l'idée aristocratique, l'idée réactionnaire.

Ce sont là des paroles fâcheuses qui risquent d'aggraver le redoutable antagonisme existant entre le patron et l'ouvrier.

M. Camélinat vient alors déclarer que « s'étant trouvé particulièrement en rapport avec la gendarmerie » il a constaté que les troupes sont sympathiques aux mineurs.

La Chambre clapit, mugit, hurle, et c'est au milieu du tumulte que « l'orateur » fait sa lecture.

D'ailleurs, rien d'intéressant à signaler. Cependant, la discussion est close.

M. Floquet donne lecture d'une demi-douzaine d'ordres du jour :

1^o Ordre du jour demandant la déchéance de la Compagnie et l'exploitation par les ouvriers ;

2^o Ordre du jour tendant à la déchéance de la Compagnie et à la mise de l'exploitation en régie ;

3^o Ordre du jour tendant à la participation des ouvriers aux bénéfices ;

4^o Ordre du jour invitant simplement le gouvernement à procéder à la révision de la loi sur les mines ;

5^o Ordre du jour de confiance présenté par M. Lefèvre ;

6^o Ordre du jour présenté par M. Etienne, par lequel la Chambre exprime sa confiance dans l'initiative que le gouvernement a annoncé devoir prendre pour la révision de la législation minière ;

7^o Et enfin ordre du jour pur et simple.

M. Baihaut annonce que le gouvernement se rallie à l'ordre du jour de M. Etienne.

L'ordre du jour pur et simple, mis le premier aux voix, est repoussé par 343 voix contre 494.

M. Floquet annonce alors qu'il vient de recevoir un ordre du jour rédigé par M. de Baudry-d'Asson et constatant l'insuffisance du gouvernement à protéger les intérêts légitimes.

Le scrutin est ouvert de nouveau sur une demande de priorité en faveur de l'ordre du jour Ernest Lefèvre, par lequel la Chambre déclare compter sur la fermeté du gouvernement pour assurer la conservation des mines et reviser la législation minière au mieux des intérêts ouvriers.

Il y a lieu au pointage. La priorité est refusée par 480 voix contre 474.

La priorité est refusée à l'ordre du jour de M. Camélinat par 275 voix contre 44.

L'ordre du jour Gagneur tendant à la participation des ouvriers aux bénéfices se voit refuser la priorité par 227 voix contre 86.

Enfin l'ordre du jour de M. Etienne et Letellier est mis aux voix.

Après pointage, il est repoussé par 256 voix contre 226 sur 482 votants.

Tous les votes sur la priorité deviennent inutiles.

De nouveaux ordres du jour sont déposés, on ne les compte plus.

La priorité est demandée pour l'ordre du jour de M. Le Guesc, ainsi conçu : « La Chambre, considérant qu'elle est déjà saisie d'un projet de loi sur la législation des mines, et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Par 296 voix contre 470, elle est refusée.

MM. Viette et Maurice Faure rédigent un ordre du jour pour lequel ils demandent la priorité. Il est ainsi conçu : « La Chambre, convaincue de la nécessité de reviser la législation minière, afin de sauvegarder le droit de l'Etat pour la conservation des mines et d'améliorer le sort des ouvriers mineurs; prenant acte des déclarations du gouvernement et confiante dans son initiative, passe à l'ordre du jour. »

Après pointage, la priorité est accordée à cet ordre du jour par 224 voix contre 204.

Il est soumis au scrutin et, après un dernier pointage, repoussé par 251 voix contre 239.

Pendant les scrutins et les pointages, un nombre indéfini d'ordres du jour nouveaux, appuyés d'autant de demandes de scrutin, ont été préparés. On ne peut savoir jusqu'à quelle heure ce jeu aurait duré, si la Chambre épuisée n'avait pris le parti d'en renvoyer la suite à lundi.

La séance est levée à huit heures et demie.

Séance d'hier lundi.

M. de Freycinet, qui avait jugé prudent de s'absenter samedi, s'est rendu hier au Palais-Bourbon pour tenter le sauvetage de son ministère.

La Chambre est lasse du honneux spectacle qu'elle donne depuis trois jours, et M. le président du conseil est bien décidé d'autre part à faire des concessions aux socialistes. Dans ces conditions, on peut compter sur une entente.

A peine la séance est-elle ouverte que les ordres du jour affluent.

L'un d'entre eux, déposé par MM. Barodet, Remoiville, Steeg, est conçu en ces termes :

« La Chambre, confiante dans la résolution du gouvernement d'introduire dans la législation des mines les améliorations nécessaires et convaincue qu'il saura s'inspirer du besoin de sauvegarder les droits de l'Etat et les intérêts des travailleurs, passe à l'ordre du jour. »

M. de Freycinet déclare que le gouvernement se rallie à cet ordre du jour.

M. Raoul Duval sollicite quelques explications. Les droits de l'Etat ne sont pas menacés; les intérêts des travailleurs sont également chers à tous les membres de la Chambre. Par conséquent, l'ordre du jour, d'après l'orateur, n'a pas de signification sérieuse.

Quant à nous, nous pensons que cet ordre du jour est surtout significatif par ce qu'il ne dit pas. C'est à dessin qu'il ne parle pas des intérêts des patrons, tout aussi respectables que ceux des ouvriers.

L'Etat ne peut intervenir dans la lutte engagée entre les ouvriers et la Compagnie. La promesse de reviser la législation minière ne peut qu'entretenir et encourager les travailleurs dans des illusions dangereuses. D'autre part, il faut éviter d'alarmer la propriété et d'atteindre le crédit.

Tous les regards se tournent vers le banc des ministres. M. de Freycinet se lève et fait mine de se diriger vers la tribune, puis revient sur ses pas, puis, excité par les exclamations et les applaudissements ironiques de la droite, il se décide à parler.

Le gouvernement, dit-il en résumé, ne veut pas se réfugier derrière une équivoque, mais il estime que la législation si complexe sur les mines a besoin d'être revisée. Il ne veut pas porter atteinte à la propriété, attendre rétroactivement des droits acquis, mais mettre la législation en rapport avec les exigences nouvelles du travail.

M. Raoul Duval prend ironiquement acte de la déclaration que le gouvernement n'entend point porter atteinte aux principes généraux de notre droit. L'ordre du jour proposé équivaut à l'ordre du jour pur et simple; il n'a aucune signification sérieuse; l'orateur n'a pas de raison pour le repousser.

Deux ordres du jour sont en présence: celui de MM. Barodet et Steeg; et un ordre du jour présenté par M. de Mackau en ces termes :

« La Chambre, invitant le gouvernement à assurer l'ordre, la liberté du travail et le respect de la propriété, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour Barodet-Steeg est adopté par 379 voix contre 400.

CE QUE COUTE LA LAÏCISATION DES ÉCOLES.

Parmi les pièces de comptabilité soumises en ce moment au Conseil municipal de Marseille figure un tableau comparatif des dépenses occasionnées par les écoles laïques et congréganistes. Ce tableau permet de se rendre compte de ce que doit coûter la laïcisation des écoles dans d'autres villes.

On y voit qu'à Marseille, dans les écoles communales laïques de garçons, le coût de chaque élève est de 85 fr. 92; dans les écoles laïques de filles, de 87 fr. 39; dans les écoles maternelles laïques, de 69 fr. 53; soit une moyenne générale du coût de l'élève, dans les trois catégories d'écoles laïques, de 84.02; c'est une moyenne; mais il est telles écoles laïques, à moitié, aux trois quarts, presque entièrement vides, où le coût de l'élève revient à 430, 237, 260 fr.; il en est même une où il atteint le chiffre fantastique de 4,162 fr. 20.

Par contre, dans les rares écoles communales encore dirigées par des congréganistes, la dépense est, pour chaque élève garçon, de 46 fr. 02; pour chaque fille de 37.47; pour chaque élève des écoles maternelles, de 33 fr. 55; soit une moyenne de 37 fr. 44 de dépenses par élève dans les écoles congréganistes qui subsistent encore.

La laïcisation a donc plus que doublé la dépense.

Dans les écoles complètement libres et dirigées par des congréganistes, la moyenne du coût de chaque élève n'est que de 32 francs 45.

Le rapprochement de ces trois chiffres, 84 fr., 37 et 32 fr. est plus éloquent que tous les commentaires.

Si la ville de Marseille n'avait pas laïcisé ses écoles elle ferait une économie annuelle de 843,000 fr., qui pourraient servir à diminuer d'autant les impôts, à faire de grands travaux d'utilité publique ou à subventionner d'autres services utiles.

L'ASSASSINAT DE DEUX PRÊTRES

L'instruction de cette horrible affaire n'a pas fait de nouveaux progrès.

La femme Villacèque a été mise au secret depuis son arrestation, les renseignements pleuvent sur son compte. Si elle n'a pas de casier judiciaire comme divers membres de sa famille, c'est que ses maîtres ont eu pitié d'elle, mais ses antécédents sont déplorables.

Elle a été chassée plusieurs fois, pour vol, des maisons où elle servait.

Deux jours avant le crime, raconte le correspondant du Figaro, ayant besoin d'une certaine somme, elle montra son livre de caisse d'épargne à M. l'abbé Malgouët disant qu'elle voulait reprendre son argent. M. Malgouët lui fit observer qu'elle avait retiré 400 fr. A ces mots elle protesta, déclara qu'elle n'avait rien retiré du tout.

Qu'une autre femme devait avoir volé son livret et pris les fonds à sa place. M. Malgouët, très-bon, prit l'affaire à cœur et s'adressa à l'un des administrateurs de la caisse d'épargne. Celui-ci manifesta sa surprise, promit de prendre des renseignements sur la femme Villacèque.

M. Malgouët de lui envoyer sa servante le lendemain, ce qu'il fit. La femme vint. L'administrateur s'était informé : Anne Villacèque avait elle-même touché son argent. On devine si elle fut mal reçue. M. Malgouët apprenant cette tentative de vol, que se passa-t-il? Congédia-t-il sa servante? Le soir, elle était tuée.

Ceux qui croient à la complicité de la servante, et c'est à peu près tout le monde, lui reprochent non-seulement ce que nous avons dit l'autre jour, mais encore d'avoir entendu distinctement les assassins « parler espagnol » et de n'avoir pas perçu les cris terribles poussés par l'abbé Suirel d'avoir été chercher du secours fort loin, alors qu'elle n'avait que quelques pas à faire pour arriver à la maison du gardien de la barrière; d'avoir mis deux heures pour détacher, alors que ses liens étaient très-faibles; de telle sorte qu'elle n'eût pu autrement si elle eût voulu donner aux assassins le temps de fuir.

Anne Villacèque a été conduite sur le lieu de l'assassinat pour y retracer la scène qu'elle a racontée dès le début. Cette confrontation a duré plus de trois heures. La femme Villacèque a beaucoup pleuré, mais n'a rien voulu dire. Elle nie toujours, mais même énergie sa complicité, mais ses traditions sont flagrantes. Elle sera maintenue au secret le plus rigoureux.

L'instruction de cette épouvantable affaire est toujours dans le même état.

Anna Villacèque a été longuement interrogée par M. Augéy-Dufraisse et M. Caillet de Villemombie.

Un peu remise de son émotion de la veille, Anna Villacèque a répondu avec plus de franchise aux nombreuses questions qui lui ont été posées et a continué à nier.

Un correspondant de Maureillas adresse le récit suivant d'une arrestation qui paraît bien se rapporter au crime de l'Asile des vieillards :

« Hier soir, vers 4 heures, Maureillas était en émoi, à la suite d'une triple arrestation qui avait été opérée dans une maison de la commune de Las Illas, distante de quelques minutes environ de la frontière d'Espagne. »

Le maréchal-des-logis de gendarmerie du Perthus et un gendarme ont trouvé Maureillas conduisant trois sujets espagnols soigneusement garottés. A leurs allures, à leur équipement on a tout lieu de croire que l'on se trouve en présence de malfaiteurs très-dangereux.

Ces individus de mine sinistre ont été trouvés porteurs de revolvers de fort calibre chargés à balle. L'un d'eux était armé d'un fusil à canon très-court chargé à deux coups. Il a été reconnu après examen que les noms de ce fusil avaient été coupés à la pointe à demi-longueur, pour qu'il put être facilement dissimulé.

On a découvert en outre sur eux

L'immeuse torpeur des choses gagnait peu à peu les êtres.

Et soudain la rafale préluda par un lugubre gémissement. Tout se courba sous sa puissance; et, durant douze heures, ce grand vent, soufflant du nord, ce vent effroyable continua de gronder, de hurler, de rugir, broyant les arbres, soulevant la neige, l'amoncelant en énormes monticules, en gigantesques tumulus.

Qu'est-ce que l'homme devant la colère de Dieu? Atome perdu dans l'immensité, comme il baisse la tête, comme il joint les mains, comme il implore!

Seigneur, criai-je dans mon angoisse, oh! Seigneur, ayez pitié de moi!

Le vent du nord me répondait avec ses hurlements sinistres. Il se glissait sous la neige, soulevait comme une plume ces puissantes masses, et les faisait courir à travers les étendues infinies. Toujours et toujours elles arrivaient sur moi. Elles me faisaient l'effet de lincauls mouvants, de lincauls blancs et glacés.

Ah! c'est fini! Adieu... adieu tout ce que j'aime!

Le lincaul se tordit en mille plis. Il m'enserme. Il m'enroule. Je le sens monter, monter toujours. En vain je m'efforce de le fuir, il atteint mes genoux, puis ma ceinture; puis mes épaules s'engagent. Seules mes mains sont libres; elles

s'agitent convulsivement; elles se lèvent pour appeler à l'aide, pour implorer. Le blanc lincaul a tout recouvert.

Oui, ma mère, j'ai souffert ce martyre. J'ai senti un sommeil de plomb, sommeil mortel, paralyser tout mon être, clore mes paupières; et, du fond des plaines sibériennes, bouleversées et labourées par la tourmente, je vous ai adressé mon dernier adieu... Vous fûtes ma dernière vision, mon dernier rêve... vous et Nadège.

Il s'arrêta. L'émotion nous oppressait. Mais, bientôt, d'une voix anxieuse, altérée, nous reprîmes :

— Après, mais après? Oh! dis, mon enfant... dites, mon ami?

— Après!... Lorsque je revins à moi, je me trouvais dans une chambre bien chaude, allongé sur des fourrures; et le poêle, qui ronflait à mes côtés, semblait me dire dans un chant joyeux :

— Réjouis-toi! réjouis-toi! tu vas renaitre.

En effet, dans mes veines réchauffées, mon sang circulait de nouveau, tandis qu'une vieille femme me frottait avec ardeur. Elle semblait ravie du bon résultat obtenu par ses frictions, car son visage s'épanouissait à mesure que disparaissait ma mortelle pâleur. Je ne pouvais encore parler, mais je saisis la main bienfaisante qui me soignait, et je la portai à mes lèvres.

(A suivre.)

certaines quantités de plomb en group, de la poudre, une lime et, renfermé dans un étui, un énorme coutelas qui ressemble fort à un couteau de boucher.

Cette triple arrestation a été opérée à Las Illas, vers midi, avec le concours du maire et de la population.

Ces trois individus étaient passés à Maureillas le matin à 9 heures et s'étaient informés auprès de certaines personnes du chemin le plus court pour aller en Espagne. On leur avait indiqué la route de Las Illas.

Questionnés par les gendarmes, ils auraient déclaré venir des environs de Narbonne où ils travaillaient la vigne.

Etranges, les outils: revolver, fusil et coutelas, dont ces prétendus vigneronniers étaient munis pour travailler la terre!

L'avis général est ici que cette arrestation n'est peut-être pas sans rapports avec le crime qui a été commis ces jours derniers au presbytère de l'Asile des vieillards, à Perpignan.

LA CATASTROPHE DE MONTE-CARLO

Les détails affluent sur ce terrible accident. La voie ferrée décrit une courbe entre les stations de Monte-Carlo et de Roquebrune, et sur sa plus grande partie, elle est en vue de la première de ces stations.

Le quai de la gare était encombré de voyageurs qui attendaient le train de Roquebrune se dirigeant vers Nice. Ils purent remarquer que quelque chose d'insolite se passait: le chef de gare, livide, semblait affolé. Tous les yeux se tournèrent vers la voie, et l'on vit avec terreur les deux trains, dont les mécaniciens ne pouvaient s'apercevoir, marchant à toute vapeur l'un sur l'autre!

Un immense cri s'échappa de toutes les poitrines. La catastrophe était devenue inévitable; quelques secondes plus tard, les trains se rencontrèrent, les machines et les premiers wagons se soulevaient et se broyaient les uns contre les autres, et trois voitures franchissant le parapet allaient se briser à vingt mètres au-dessous, sur les rochers du rivage!

Quatre nouvelles morts sont malheureusement à enregistrer: le chauffeur Laurent, M. Jacques Novaro, le journalier Prêve, et M. Prieur, ont succombé aux suites de leurs blessures.

M. Landrin est à toute extrémité, par suite de lésions internes.

M. Blanc, bousculé à Marseille, a été trouvé errant dans la campagne; il est devenu fou à la suite de la catastrophe. Il a été arrêté et enfermé.

Le corps de Laurent sera transporté au Muy; celui de Féraud est arrivé.

Le corps du mécanicien Domergue est aussi arrivé; ses obsèques ont eu lieu à l'église Notre-Dame. Cinq mille personnes y assistaient. Le deuil était conduit par son fils.

Parmi ceux qui ont échappé par miracle à la mort, on cite M. Bressange, de Menton, qui, tombé dans la mer, ne sait pas encore comment il s'en est tiré sain et sauf.

M. Chapuis, chef de gare à Monte-Carlo, est envoyé en disgrâce dans une autre localité; ce changement de résidence lui vaut une diminution de six cents francs par an. Le facteur-chef Didelot a été emmené à Nice par la gendarmerie.

REVUE FINANCIÈRE.

La spéculation effrénée de redouter un emprunt, comme si l'emprunt n'était pas son desideratum. Car l'emprunt mouvementerait le marché.

La haute banque, sachant à quoi s'en tenir, laisse baisser les cours; elle pourra toujours racheter au bon moment. Mais le comptant doit, dès à présent, prendre position.

La question est bien simple: ou bien il n'y aura pas d'emprunt, et c'est la hausse; ou bien il y aura un emprunt, et il faudra faire la hausse.

Le 3 0/0 est à 81.85, l'amortissable à 83.55, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.56.

Le Crédit Foncier est à 1,352.50 au comptant et à 1,335 à terme. Un instant, il y avait 15 fr. de report, c'est-à-dire que la spéculation payait 15 fr. de plus que l'acheteur au comptant. L'équilibre est rétabli. Quant aux obligations, leur marché n'a pas de ces reprises. L'épargne achète, sans se lasser, des Communes et des Foncières.

Depuis sa création, la Société Générale n'a jamais vu le chiffre de ses dépôts atteindre 172 millions. Cela prouve la confiance illimitée qu'inspire cet établissement dont la sécurité et la prospérité progressent malgré les crises successives que nous traversons.

Le mois d'avril verra commencer les assemblées générales des Compagnies d'Assurances sur la Vie. Les résultats financiers qu'elles proclameront pour

1883 seront certainement peu différents de ceux des années antérieures, bien que la production annuelle ait diminué pour quelques Compagnies.

Cela tient à la nature même du fonctionnement des Compagnies-Vie. Il est tel qu'elles doivent quand même réaliser des bénéfices avec une administration prudente et économe. Le risque contre lequel les Compagnies-Vie garantissent leurs assurés n'a pas, en effet, comme celui d'autres Compagnies d'assurances, des fluctuations inattendues. La mortalité générale a ses lois et elle tend à diminuer, plus tôt qu'à s'aggraver dans les pays civilisés. Sous ce rapport, les Compagnies-Vie ont des échéances certaines: peu importe que tel assuré meure plutôt ou plus tard. Dans leur ensemble, les assurés donnent une proportion prévue de mortalité.

Les tarifs qui sont les mêmes pour toutes les Compagnies et qui doivent être approuvés par le gouvernement, sont calculés de façon à faire face aux sinistres de mortalité, aux frais de toute nature et à laisser un excédent bénéficiaire.

Enfin les placements des Compagnies doivent être réalisés en valeurs de premier ordre, déterminées par les statuts. Et le fonctionnement des Compagnies est tel que, les emplois de fonds une fois faits, elles n'ont pas besoin d'y toucher, les recettes annuelles des primes leur permettant d'acquiescer les charges courantes. Nulle crainte, dès lors, d'être obligé de vendre les titres en baisse, car le mouvement naturel du marché financier est la hausse constante, à travers des dépréciations passagères.

Les comptes rendus de 1883 vont bientôt justifier ces données. Nous les examinerons et nous verrons que les actions de nos Compagnies-vie constituent un placement exceptionnel, quel que soit l'âge de la Compagnie.

La Banque d'Escompte de Paris se maintient très-forte aux environs de 470. Dès que le mouvement général reprendra, il entraînera cette valeur vers le pair dont il est séparé par une courte distance. Le public n'ignore pas les efforts intelligents de cette Société depuis quelques années. Elle a amélioré son portefeuille et donné son concours à des valeurs en pleine hausse. Elles vont, d'autre part, demander l'éclosion d'entreprises appelées à un grand avenir. La rente italienne conserve une très-bonne fermeté. Elle cote 98.15.

Le bon de l'Assurance financière devient difficile à vendre à 182.50. Le bilan présenté à l'assemblée générale du 3 mars démontre que la prétendue reconstitution des capitaux n'est qu'une erreur mathématique.

Le Panama cote 468.75. Valeur de spéculation. C'est trop cher ou trop bon marché. Trop cher si l'on fait un placement, trop bon marché si l'on a confiance dans le savoir faire des gens qui veulent porter ce titre à 600 fr. pour sauver le retenu de M. de Lesseps dans sa famille. Mais, chose curieuse, les actions complètement libérées, à l'abri de tout appel de fonds, se traitent à 440.

Le Suez se tient mal à 2,140. Il est encore trop cher pour ce moment à ce prix.

Le Crédit Lyonnais, toujours de plus en plus délaissé, est retombé à 525, chiffre déjà trop élevé si on le compare au dividende offert.

Les actions des chemins de fer sont cotées: Est, 805; Nord, 1,535; Orléans, 1,360; Ouest, 873.75.

Nouvelles militaires.

La semaine dernière, le 13^e dragons a quitté Compiègne pour Joigny.

La première portion (deux escadrons) est partie mercredi matin. Le reste a suivi jeudi matin.

Le départ s'est effectué sans aucun incident. Il avait été précédé d'une soirée d'adieu offerte lundi dernier par les officiers du 54^e de ligne à leurs collègues des dragons. Les principales autorités de la ville y avaient été priées.

Le 13^e dragons tenait garnison à Compiègne depuis la guerre. Il avait été formé, en 1874, avec les anciens dragons de l'Impératrice qui, eux-mêmes, étaient casernés en dernier lieu à Compiègne.

LES CHASSEURS A PIED

Depuis la semaine dernière, les braves chasseurs à pied sont arrivés à Versailles.

Depuis le départ des 2^e et 47^e bataillons du même corps pour la frontière de l'Est, nous n'avions plus un seul de ces petits vitriers, comme on les appelle, dans le gouvernement militaire de Paris.

Le 20^e bataillon aura la garde du seul drapeau qu'on possède maintenant.

Ce drapeau, dit le *Moniteur*, fut décoré après la bataille de Solferino, où le 40^e bataillon, sous les ordres du commandant Bressoles, prit un drapeau à l'ennemi. Les Autrichiens, fortement retranchés dans le cimetière, avaient fait une défense opiniâtre et arrêté pendant six heures l'élan de nos soldats; lorsque enfin, chassés du cimetière, ils se mettaient en retraite, le sergent Garnier, de la 4^e compagnie du 40^e bataillon, qui y était entré un des premiers avec quelques chasseurs, aperçut un drapeau autrichien autour duquel plusieurs hommes s'efforçaient de se grouper.

Garnier s'élança avec ses camarades et, après un combat à la baïonnette, enleva le drapeau du 60^e d'infanterie du prince Wassa et les quelques survivants de sa garde. Ce trophée fut remis au maréchal Baraguey-

d'Hilliers qui l'offrit à l'Empereur de la part du 40^e bataillon.

Ce beau fait d'armes valut la croix de la Légion d'honneur au sergent Garnier et, peu de temps après, le maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, se rendait à Vincennes, et, dans une belle cérémonie militaire, décorait lui-même l'aigle des chasseurs à pied.

Chaque année, en tête de son livre d'ordres, le 40^e bataillon inscrit un ordre du jour où se trouve relatée une décision du ministre de la guerre qui autorise ce bataillon à attacher sur son drapeau les insignes de l'ordre de la Légion d'honneur, afin de perpétuer le souvenir d'un glorieux fait d'armes.

Comme le 40^e bataillon tient garnison dans les Vosges et que le 21^e se trouve à Montbéliard, le 20^e aura droit à la garde du drapeau que peu connaissent, puisqu'il n'est pas sorti de la place de Paris depuis longtemps.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CLASSE DE 1885.—CONSEIL DE RÉVISION.

Le Conseil de révision tiendra ses séances dans l'arrondissement de Saumur aux jours et heures ci-après:

Doué-la-Fontaine, le mercredi 7 avril, à 2 heures.

Vihiers, le jeudi 8 avril, à midi.

Montreuil-Bellay, le vendredi 9 avril, à midi.

Gennez, le jeudi 15 avril, à 4 heures.

Saumur (Nord-Est), le mercredi 12 mai, à 4 heures.

Maison centrale de Fontevault, le même jour, à 3 heures.

Saumur (Sud), le jeudi 13 mai, à 9 heures.

Saumur (Nord-Ouest), le même jour, à 4 heures 1/2.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Sont portés au tableau d'avancement:

Pour le grade de lieutenant-colonel, M. de la Forge de Bellegarde, chef d'escadron.

Pour le grade de chef d'escadron: M. Bougon, capitaine (brevet); M. Ginot, capitaine; M. Sordet, capitaine.

Pour le grade de capitaine, M. Durant de Mareuil, lieutenant.

Dans l'arme du génie, M. Jacquot, stagiaire à Saumur, est proposé pour le grade d'adjudant de 3^e classe.

Le thermomètre est encore descendu ce matin à 3 degrés au-dessous de glace; mais cet état ne peut durer: le bulletin météorologique de Paris annonce que la température monte généralement.

Le temps va se mettre prochainement à la pluie dans l'ouest de la France avec température moins basse; ailleurs, il est encore au beau et au froid.

Voici une explication, à peu près satisfaisante, du froid que nous subissons en ce moment.

Chaque fois que le baromètre est très-haut en Russie et en Allemagne, — ce qui est le cas présent, car le baromètre marque 775^{mm} à 780^{mm}, — la pression forme comme une espèce de rocher qui empêche les vents de l'Ouest de passer au nord et au sud. La France avançant en pointe, le vent passe en côté et nous gardons la température froide avec les vents d'Est.

Ces vents d'Est, généralement froids en hiver, le sont d'autant plus après les grandes chutes de neiges qui ont eu lieu au centre du continent, et qui, loin de fondre, couvrent encore le sol jusqu'à une épaisseur de quatorze pieds dans certaines parties de l'Allemagne, ce qui explique le froid si anormal pour la saison.

Il est à craindre que le froid persiste, car le baromètre reste toujours très-élevé dans l'Est de l'Europe, et le soleil n'a pas assez de force pour faire fondre les neiges, qui refroidissent le vent.

Du reste, dans le Midi, le temps n'est pas meilleur. A Nice, il y a eu de la neige, la semaine dernière, et, vendredi dernier encore, il a neigé à Cette.

L'écurie de notre compatriote M. G. Guinebert vient de se distinguer aux courses

d'Auteuil. Elle a remporté dimanche sur cet hippodrome deux prix.

Voici ce que nous lisons dans le compte rendu de cette journée:

« Prix du Pesage, steeple-chase, handicap, 3,000 mètres. Favori *Paquerette* 8/1, à M. G. Guinebert (M. Halford), a remporté ce prix, battant d'une demi-longueur *Falstaff*, au baron de Bizi (Seakins), et *Questeur*, à M. P. Vincent (Summers).

« *Paquerette* n'ayant pas trouvé preneur a été retirée de la vente.

« Le Prix *La Risle* a été une heureuse victoire pour *Sanscrit* 4/1, à M. G. Guinebert (M. Halford), battant *La Guerehe*, au baron J. Finot (J. Barker), et *La Finance*, au même (Abott). »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Les Membres de la Société sont informés qu'ils sont invités à prendre part au grand Concours de Tir qui aura lieu à Segré, le 24 mars 1886.

M. Doussin tient à la disposition des tireurs tous renseignements complémentaires.

Le tir des pupilles du bataillon scolaire commencera le mardi 16 mars, à 5 heures du soir, pour les élèves des Écoles communales, et le jeudi 18 mars, à 10 heures du matin, pour les élèves du Collège, et continuera les jours suivants, conformément à l'article 43 de l'arrêté ministériel du 6 juillet 1882.

Le Président, G. DOUSSAIN.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Le mercredi 24 mars prochain aura lieu une grande représentation au bénéfice de M. Neveu, première basse.

Cette représentation aura lieu avec le concours de M^{lle} Félicie Arnaud.

Voici le programme:

Le Barbier de Séville, avec M^{lle} Arnaud dans le rôle de Rosine; un *Ballet inédit*, de M. de Romain; le quatrième acte des *Huguenots*, avec M. Dechesne, les chœurs du théâtre et la société Sainte-Cécile.

Disons, à propos de M. Neveu, que cet artiste se présente seul pour obtenir la direction du Théâtre.

CHINON.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 13 février, M. Gauvin a été nommé notaire à Chinon, en remplacement de M^{re} Niétel.

M. SENTEIN, curé à Illartein, canton de Castillon (Ariège), écrit à la *Pharmacie Continentale* de Paris: « Monsieur le Directeur, dans l'intérêt de l'humanité, je vous autorise à donner la plus grande publicité à la note que, dans ma dernière lettre, j'ai consacrée à rendre hommage à l'efficacité réelle et merveilleuse des Pilules et Dragées Russes; vous ne pouvez trop accentuer les termes de ma vive reconnaissance. »

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de Nantes, fabriquées spécialement pour l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte; — petits pois très-fins, 1 fr. 65; — extra fins, 1 fr. 80; — la 1/2 boîte, 0.60, 0.90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0.95 c.; — extra fins, 1 fr. 50 c.; — la 1/2 boîte, 0.60 et 0.80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 16 mars

LE PETIT CHAPERON ROUGE, opérette en 3 actes et 4 tableaux, musique de Serpette.

Mercredi 17 mars

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DES PAUVRES *L'ARLÉSIENNE*, drame en 3 actes, musique de G. Bizet.

Jeudi 18 mars

Aïda, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux, musique de VERDI.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

